



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 23/09/2025
Objet : Subvention aux associations

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 septembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absentes excusées : Mme BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, Armelle HUBERT

Absents : M. AKLA Mohammed, CHAMBRE Emmanuel, Mmes, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme AILLAUD Karine a donné procuration à Mme KERBOUA Yasmina.

M. Estéban MUNOZ a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401033-20250923-2025_04_53-

Conseil Municipal du 23/09/2025

Délibération n° 2025/04/53

Objet : Subvention aux associations

M. Gilles GONCALVES, 1^{er} adjoint délégué, propose de verser une subvention exceptionnelle de 1400 € à l'association Foot Club Malijaïen, pour la création d'une équipe senior.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle de 1400€.

Cette subvention sera versée sur présentation du bilan financier de l'action.

Malijai,
Le 23 septembre 2025
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20250923-2025_04_53-